

## Un évêque parle

En 1976, Jean Madiran rassemblait les grandes interventions de Mgr Lefebvre dénonçant le Concile, incompatible avec la véritable fidélité à l'Église qu'il voulait par-dessus tout garder. Pour honorer ce prélat si courageux, qui seul osait parler au milieu de tant de chiens muets, le fondateur de la revue *Itinéraires* donnait pour titre à son ouvrage : « Un évêque parle ». Pour les cinquante ans de la Fraternité Saint-Pie X, fondée par ce même Mgr Lefebvre, un autre archevêque se lève et parle, Mgr Viganò.

Ancien secrétaire général du gouvernement de la Cité du Vatican, il fut limogé en 2011 comme nonce à Washington, pour s'être par trop opposé à des affaires de corruption et de népotisme. Ayant atteint la limite d'âge de 75 ans en 2016, il dut démissionner. Mais Mgr Viganò est surtout connu pour avoir dénoncé, en août 2018, les protections dont bénéficiait le Cardinal McCarrick, depuis réduit à l'état laïc.

Sans doute son courage lui valut-il des lumières particulières de l'Esprit-Saint, qui l'amenèrent, osons le mot, à une véritable conversion, ainsi qu'il le laisse lui-même entendre : *Il arrive un moment dans notre vie où, par disposition de la Providence, un choix décisif pour l'avenir de l'Église et pour notre salut éternel se présente à nous. Je parle du choix entre comprendre l'erreur dans laquelle nous sommes tous tombés, et presque toujours sans mauvaises intentions, et continuer à se détourner ou à se justifier* (09/06/20). Car, Mgr Viganò le dit sans ambages : *J'étais l'un des nombreux qui, malgré beaucoup de perplexités et de craintes – qui s'avèrent aujourd'hui*

*absolument légitimes – ont fait confiance à l'autorité de la Hiérarchie avec une obéissance inconditionnelle. En réalité, je pense que beaucoup, et moi parmi eux, n'ont pas envisagé au départ la possibilité d'un conflit entre l'obéissance à un ordre de la Hiérarchie et la fidélité à l'Église elle-même. Mais le pontificat du pape François lui a fait prendre conscience de la séparation contre nature, et même perverse, entre la Hiérarchie et l'Église. A dénoncer ainsi ce que Mgr Lefebvre appelait le coup de maître de Satan (utiliser la Hiérarchie pour imposer l'autodestruction de l'Église), on croirait assister, à 45 ans de distance, au fameux sermon de Lille de 1976. Et Mgr Viganò de faire, avec une humilité des plus édifiantes, son mea culpa : De même qu'honnêtement et sereinement j'ai obéi il y a soixante ans à des ordres répréhensibles croyant qu'ils représentaient la voix aimante de l'Église, ainsi aujourd'hui avec une sérénité et une honnêteté égales je reconnais que j'ai été trompé. Être cohérent aujourd'hui en persévérant dans l'erreur serait un choix malheureux, et me rendrait complice de cette fraude.*

Car la chose est désormais très claire pour Mgr Viganò. A la véritable Église catholique et au sein même de celle-ci, se superpose une autre église, nourrie de l'idéologie maçonnique : *Depuis Vatican II, une église parallèle s'est formée, superposée et opposée à la véritable Église du Christ. Elle a progressivement occulté l'institution divine fondée par Notre Seigneur pour la remplacer par une entité fallacieuse, correspondant à la religion universelle souhaitée dont la Franc-maçonnerie a été le premier théoricien. Là encore, on*

entend résonner la si belle déclaration que Mgr Lefebvre rendait publique le 21 novembre 1974, qui est à relire intégralement.

C'est à cette Église parallèle, hélas menée par la Hiérarchie, que sont dus les graves dérives dont nous sommes témoins : *Nous avons sincèrement pensé que le fait de voir Jean-Paul II entouré de marabouts, de bonzes, d'imams, de rabbins, de pasteurs protestants et d'autres hérétiques donnait la preuve de la capacité de l'Église à rassembler les gens pour invoquer la paix auprès de Dieu, alors que l'exemple d'un geste faisant autorité donnait lieu à une suite déviante de panthéons plus ou moins officiels, jusqu'à voir l'idole impure de la pachamama portée sur leurs épaules par plusieurs évêques, sacrilègement dissimulée sous l'apparence présumée d'une maternité sacrée. Mais si le simulacre d'une divinité infernale a pu entrer à Saint-Pierre, cela fait partie d'un crescendo que la partition avait prévu dès le début.*

Quelle est donc cette partition initiale, cause de toutes ces si graves dérives contre la foi et le bien de l'Église ? Elle n'est autre que le concile Vatican II lui-même qui – il le dit – a repris en pire toutes les affirmations condamnées du pseudo concile de Pistoie (1786) : *Si la pachamama a pu être vénérée dans une église, nous le devons à Dignitatis humanae*. [Déclaration de Vatican II sur la liberté religieuse]. *Si nous avons une liturgie protestante et parfois même paganisée, nous le devons aux actions révolutionnaires de l'évêque Annibale Bugnini* [responsable de la réforme liturgique de Vatican II] *et aux réformes post-conciliaires. Si nous avons signé le document d'Abou Dhabi, nous le devons à Nostra Aetate* [déclaration de Vatican II sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes]. *Si nous en sommes arrivés à déléguer des décisions aux conférences épiscopales – même en violation très grave du Concordat, comme cela s'est produit en Italie – nous le devons à la collégialité* [introduite par le document conciliaire *Lumen Gentium*], *et à sa version actualisée du Synode*. De la liberté religieuse théorisée par le concile Vatican II, il n'hésite pas à dire qu'elle contredit le témoignage de la

*Sainte Écriture, la voix de la Tradition et le Magistère catholique qui est le fidèle gardien de l'une et de l'autre*. Son langage est tout aussi clairvoyant relativement au nouvel œcuménisme, et à la forme qu'il a prise depuis Jean-Paul II : *Le but de ces initiatives œcuméniques et interreligieuses n'est pas de convertir au Christ ceux qui sont loin de l'Église unique, mais de tromper et de corrompre ceux qui conservent encore la Foi catholique, les amenant à considérer comme souhaitable une grande religion universelle qui rassemblerait « dans une seule maison » les trois grandes religions abrahamiques : c'est le triomphe du plan maçonnique.*

Dès lors, avec un tel diagnostic posé, le point de départ d'une véritable restauration spirituelle de l'Église lui devient évident : *Le point essentiel pour mener efficacement une bataille spirituelle, doctrinale et morale contre les ennemis du Christ est la certitude que la crise actuelle est la métastase du cancer conciliaire : faute d'avoir compris la relation de cause à effet entre Vatican II et ses conséquences logiques et nécessaires au cours de ces soixante dernières années, il ne sera pas possible de rétablir la barre de l'Église dans la direction du cap fixé par le divin timonier* (29/05/20).

A Mgr Viganò, on ne présentera plus de faux-semblants. Il a compris toute la limite de la fameuse « herméneutique de la continuité » si chère à Benoît XVI, sans doute bien intentionnée, mais dont les tentatives se sont révélées infructueuses, et se sont misérablement anéanties lors de la première confrontation avec la réalité de la crise actuelle. Il ne s'agit donc plus pour lui de reconnaître à Vatican II une autorité qu'il n'a pas, de vouloir sauver ses textes par une interprétation acceptable (chassez le naturel, il revient au galop, dit-il), mais de reconnaître combien il est la source officielle des maux actuels : *Ne pas reconnaître les racines de ces déviations dans les principes fixés par le Concile rend toute guérison impossible : si le diagnostic s'obstine contre l'évidence à exclure la pathologie initiale, il ne peut formuler une thérapie adaptée. Cette opération d'honnêteté intellectuelle*

*exige une grande humilité, tout d'abord pour reconnaître que nous avons été induits en erreur pendant des décennies, en toute bonne foi, par des personnes qui, constituées en autorité, n'ont pas su veiller et garder le troupeau du Christ.*

Les simples catholiques que nous sommes sauront gré à Mgr Viganò non seulement de sa lucidité, mais plus encore peut-être de son honnêteté. Après soixante ans d'obéissance inconditionnelle, arrivé à l'âge de quatre-vingts ans, il ose parler haut et fort, nous montrant la direction à suivre – et celle à éviter. Ce sont des pasteurs de sa trempe dont l'Église à besoin, tout à la fois lucides, forts et

humbles ; lucides, car éclairés par une foi qui discerne la lumière des ténèbres ; forts, de par la primauté de cette même foi dans tous leurs actes de gouvernements et prises de paroles ; humbles, car habités par la véritable charité du Christ. C'est un tel pasteur que le Ciel nous avait donné en la personne de Mgr Lefebvre, ce sont encore de tels pasteurs que Mgr Lefebvre voulut donner à l'Église en fondant, voici cinquante ans maintenant, la Fraternité Saint-Pie X. En cette année Jubilaire de ladite Fraternité, prions pour la fidélité de tous et de chacun à une telle vocation.

**Abbé P. de LA ROCQUE**

## **L'obéissance peut-elle nous obliger à désobéir ?**

Mgr Lefebvre, 29 mars 1988

*Un beau texte de Mgr Lefebvre, que Mgr Viganò vient de réactualiser.*

Monsieur l'abbé Lorans, Directeur du Séminaire, m'ayant demandé de collaborer à la rédaction de ce numéro de la Lettre aux Anciens, il m'a semblé que, dans les circonstances actuelles, il n'était pas inutile de remettre sous vos yeux ce que j'écrivais le 20 janvier 1978 à propos de quelques objections qui nous sont faites concernant notre attitude vis-à-vis des problèmes que pose la situation actuelle de l'Église. L'une de ces questions était : Comment concevez-vous l'obéissance au Pape ? Et voici la réponse donnée il y a dix ans : *Les principes qui déterminent l'obéissance sont connus et tellement conformes à la saine raison et au sens commun qu'on se demande comment des personnes intelligentes peuvent affirmer (qu') ils préfèrent se tromper avec le Pape que d'être dans la Vérité contre le Pape.*

Ce n'est pas cela que nous enseigne la loi naturelle, ni le Magistère de l'Église. L'obéissance suppose une autorité qui donne un ordre ou édicte une loi. Les autorités humaines même instituées par Dieu n'ont d'autorité que pour atteindre le but assigné par Dieu et non pas pour s'en détourner. Lorsqu'une autorité use de son pouvoir à l'encontre de la loi pour laquelle ce pouvoir lui est donné, elle n'a pas droit à l'obéissance et on doit lui désobéir. On accepte cette nécessité de la désobéissance vis-à-vis du père de famille qui encourage sa fille à se prostituer, vis-à-vis de l'autorité civile qui oblige les médecins à provoquer des avortements et à tuer des innocents, mais on accepte à tout prix l'autorité du Pape qui serait infaillible dans son gouvernement et dans toutes ses paroles. C'est bien méconnaître l'histoire et ignorer ce qu'est en réalité l'infaillibilité.

- Déjà saint Paul a dit à saint Pierre qu'il ne *marchait selon la vérité de l'Évangile* (Ga 2, 14). Le même saint Paul encourage les fidèles à ne pas lui obéir s'il lui arrivait de prêcher un autre évangile que celui qu'il a enseigné précédemment (Ga 1, 8).
- Saint Thomas (IIa IIæ q. 33 art 4, ad 2), quand il parle de la correction fraternelle, fait allusion à la résistance de saint Paul vis-à-vis de Saint Pierre et commente ainsi : *Résister en face et en public dépasse la mesure de la correction fraternelle. Saint Paul ne l'aurait pas fait envers saint*

*Pierre s'il n'avait pas été son égal en quelque manière... Il faut cependant savoir que s'il s'agissait d'un danger pour la foi, les Supérieurs devraient être repris par leurs inférieurs, même publiquement. Cela ressort de la manière et de la raison d'agir de saint Paul à l'égard de saint Pierre, dont il était le sujet, de telle sorte, dit la glose, que le Chef même de l'Église a montré aux Supérieurs que s'il leur arrivait par hasard de quitter le droit chemin, ils acceptassent d'être corrigés par leurs inférieurs.*

- Le cas qu'évoque saint Thomas d'Aquin n'est pas chimérique, puisqu'il a eu lieu vis-à-vis de Jean XXII, de son vivant. Celui-ci crut pouvoir affirmer comme une opinion personnelle que les âmes des élus ne jouissaient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier. Il écrit cette opinion en 1331 et, en 1332, il prêcha une opinion semblable au sujet de la peine des damnés. Il entendait proposer cette opinion par un décret solennel. Mais les réactions très vives de la part des Dominicains, surtout ceux de Paris, et des Franciscains, le firent renoncer à cette opinion en faveur de l'opinion traditionnelle définie par son successeur Benoît XII en 1336.
- Et voici ce que dit le Pape Léon XIII dans son Encyclique *Libertas praestantissimum* du 20 juin 1888 : *Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public (à plus forte raison avec les principes de la foi), elle n'aurait aucune force de loi... et un peu plus loin : Dès que le droit de commander fait défaut ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir, nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu.*

Or notre désobéissance est motivée par la nécessité de garder la foi catholique. Les ordres qui nous sont donnés expriment clairement qu'ils nous le sont pour nous obliger à nous soumettre sans réserve au concile Vatican II, aux réformes postconciliaires et aux prescriptions du Saint-Siège, c'est-à-dire à des orientations et des actes qui minent notre foi et détruisent l'Église, ce à quoi il est impossible de nous résoudre. Collaborer à la destruction de l'Église, c'est trahir l'Église et Notre Seigneur Jésus-Christ.

Or tous les théologiens dignes de ce nom enseignent que si le Pape, par ses actes, détruit l'Église, nous ne pouvons lui obéir, (Vitoria, Op., pp. 486-487 ; Suarez, de fide, disp. X, sec. VI, n° 16 ; St Robert Bellarmin, De Rom. Pont., lib. II, c. 29 ; Corn. a Lapide, ad Ga 2, 11, etc...) et doit être repris respectueusement mais publiquement. Les principes de l'obéissance à l'autorité du Pape sont ceux qui commandent les relations entre une autorité déléguée et ses sujets. Ils ne s'appliquent pas à l'autorité divine qui est toujours infaillible et indéfectible, et donc ne suppose aucune défaillance. Dans la mesure où Dieu a communiqué son infaillibilité au Pape et dans la mesure où le Pape entend user de cette infaillibilité, qui comporte des conditions bien précises pour son exercice, il ne peut y avoir de défaillance. Hors de ces cas précis, l'autorité du Pape est faillible, et ainsi les critères qui obligent à l'obéissance s'appliquent à ses actes. Il n'est donc pas inconcevable qu'il y ait un devoir de désobéissance vis-à-vis du Pape. L'autorité qui lui a été conférée l'a été pour des fins précises et en définitive pour la gloire de la Trinité, de Notre Seigneur Jésus-Christ et le salut des âmes.

Tout ce qui serait accompli par le Pape en opposition avec cette fin n'aurait aucune valeur légale et aucun droit à l'obéissance, bien plus obligerait à la désobéissance pour demeurer dans l'obéissance à Dieu et dans la fidélité à l'Église. C'est le cas de tout ce que les derniers Papes ont commandé au nom de la liberté religieuse et de l'œcuménisme depuis le Concile. Toutes les réformes faites en ce nom sont dénuées de tout droit et de toute obligation. Les Papes ont alors utilisé leur autorité contrairement à la fin pour laquelle cette autorité leur a été donnée. Ils ont droit à notre désobéissance.

## Où sont les racistes et les esclavagistes ?

A nouveau, les passions se déchaînent de par le monde. Après la grande peur mondiale du petit « corona-machin », voici que des pays entiers s'enflamment d'une haine violente, parce qu'un multirécidiviste, apparemment sous l'emprise de la drogue, a été injustement tué par des policiers américains. Le plus grand malheur semble être non le crime lui-même, mais le fait que la victime soit noire, et les policiers blancs. Le monde en est ébranlé, les rues incendiées, et l'histoire revisitée : ce fait divers est caractéristique, à leurs dires, de la suprématie blanche autoproclamée qui aurait réduit en esclavage la pauvre race noire.

### Qu'est-ce que l'esclavage ?

Avant de réduire à néant une telle caricature, il importe de souligner combien sont esclaves ceux qui, manipulés, rêpent à l'envi de telles inepties. Faut-il revenir à la définition qu'Olivier Pétré-Grenouilleau<sup>1</sup> donne de l'esclavage ? Il en fait la résultante de quatre caractéristiques, étonnamment actuelles :

1. « L'esclave est un humain qui, même semblable, subit un processus de désocialisation, de déculturation et de dépersonnalisation, faisant de lui une personne exclue des liens de parenté et ne pouvant les exercer sur ses enfants ». Serait fortuite toute ressemblance

avec votre situation face à un gouvernement qui veut imposer sa bien-pensance, et dont l'"éducation" nationale réquisitionne vos enfants dès trois ans...

2. L'esclave « est possédé par son maître, lequel dispose non seulement du travail de l'esclave, mais de sa personne ». La marche accélérée vers le traçage numérique, ou ces envies de vaccin à puce obligatoire, sont évidemment totalement étrangères à tout instinct déréglé de domination...
3. L'esclave « a une utilité quasi universelle, des tâches les plus humbles et les plus déshonorantes jusqu'à de très hautes fonctions administratives et militaires », pourvu qu'elles servent son maître. En nos sociétés où le critère suprême est l'utilité et la productivité, même les cols blancs peuvent être esclaves.
4. Finalement, l'esclave « voit son humanité mise en sur-sis ; pouvant être considéré comme une chose, ou comme une machine, l'esclave demeure un homme, mais un homme frontière dont l'appartenance à la société des hommes dépend largement de la médiation de son maître ». Que les personnes âgées se le tiennent pour dit : à partir du moment où elles ne sont plus utiles, l'État se donne

le droit de les euthanasier, en leur injectant par exemple le ritrovil en cas de coronavirus.

Dépersonnalisés et déculturés ils le sont, ces nouveaux racistes qui font de l'esclavage la caractéristique des rapports entre « blancs » et « noirs ». Même un Luc Ferry n'hésite pas à souligner l'incongruité de leurs propos<sup>2</sup> : « Il faut avoir le courage de rappeler quelques faits historiques, à savoir que l'honneur de l'Europe est d'avoir été le premier continent, et pendant longtemps le seul, à abolir l'esclavage et la traite, des pratiques qui furent courantes en Afrique, entre Noirs et Noirs comme en direction des pays arabo-musulmans. De fait, l'esclavage existe encore aujourd'hui. Il y a dans le monde des millions d'esclaves, aucun en Europe ». Ce même Luc Ferry aurait été véritablement courageux si, comme l'histoire l'atteste, il avait indiqué que cet « honneur de l'Europe » est en fait celui de l'Église catholique. Pour le comprendre, revenons quelque peu en arrière.

### L'islam esclavagiste

Depuis que le monde romain s'est écroulé, la réduction d'autrui en esclavage a été premièrement le fait du monde musulman. La traite arabe a commencé en 652, vingt ans après la mort de Mahomet,

<sup>1</sup> - Olivier Pétré-Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une*

*histoire globale*, Gallimard, 2014, ouvrage de référence.

<sup>2</sup> - Luc Ferry, intervention dans *Le Figaro* du 17/06/20

lorsque le général arabe Abdallah ben Sayd imposa aux chrétiens de Nubie (vallée supérieure du Nil) la livraison de 360 hommes par an, à fin d'esclavage. Bien vite, ce sont les pays slaves préchrétiens qui deviennent le vivier des rafles musulmanes. Les historiens estiment que plus de trois millions d'habitants (« blancs » !) ont ainsi été déportés.

Devenue chrétienne, cette région nordique se renforça politiquement, et c'est donc vers l'Afrique que se tournèrent les dignes héritiers de Mahomet<sup>3</sup>. Commença alors la « traite des noirs » au profit du monde musulman : selon les estimations, imprécises faute de documents<sup>4</sup>, elle concerna entre 15 et 25 millions d'individus au cours de l'histoire. Ce chiffre est à comparer aux 11 millions d'esclaves déportés en Amérique, nous allons y revenir. En témoignage de cette première « traite des noirs », le mot arabe *abid*, qui désigne un serviteur ou un esclave, est devenu synonyme de noir.

S'ajoutèrent bientôt les fruits des « razzias » que les pirates musulmans effectuèrent en écumant les côtes méditerranéennes, et même atlantiques<sup>5</sup>. La situation perchée et quasi-fortifiée des vieux villages de notre arrière-pays niçois n'a d'autre raison d'être que de se protéger de ces

captures. Il est certain que plus d'un million d'européens en furent victimes. A la seule victoire navale de Lépante, les forces chrétiennes libérèrent plus de 15 000 des leurs, esclaves dans les galères turques. Cervantès en sait quelque chose, qui laissa un bras dans cette bataille, avant d'être lui-même capturé par les musulmans, mais finalement sauvé *in extremis* de l'esclavage. On se rappelle aussi comment des ordres religieux, tel celui de Notre-Dame de la Merci, furent fondés pour libérer ces chrétiens esclaves des musulmans. Des saint Vincent de Paul donnèrent également de leur personne à cette cause. Toutes ces razzias musulmanes en terres chrétiennes et les réductions en esclavage qui s'en suivaient furent d'ailleurs l'une des principales causes des croisades, comme de l'épopée coloniale française du XIX<sup>e</sup> siècle en direction de l'Afrique du Nord.

Ces tristes pages ne relèvent pas que de l'histoire passée, et encore moins de la seule bande dessinée<sup>6</sup>. Il faudra attendre l'année 1980 pour que la Mauritanie mette fin par décret à ses marchés d'êtres humains, mais elle compte encore aujourd'hui, comme d'ailleurs le Soudan et certains pays d'Asie, des milliers d'esclaves. L'exemple du Zanzibar (îles

de l'Océan Indien) est symptomatique. En 1832, le sultan de Mascate-et-Oman y établit sa capitale et introduit la culture du clou de girofle. Cette culture nécessite l'importation de nombreux esclaves noirs arrachés au continent. Les conditions de travail y sont épouvantables : La mortalité étant très élevée, 15 à 20% des esclaves (soit entre 9 000 et 12 000 individus) devaient être remplacés chaque année<sup>7</sup>. Il faut encore y ajouter, d'après les chiffres du Zanzibar, quelque 700 000 esclaves déportés vers les terres d'islam entre 1832 à 1873. Aujourd'hui encore, les habitants noirs de Zanzibar conservent un statut de quasi-esclave.

Autre exemple actuel : si le monde entier s'émeut de la mort injuste d'un seul noir aux États-Unis, on fait bien peu de cas des ouvriers déportés au Qatar, qui meurent par centaines, et même par milliers semble-t-il, en y construisant un stade de football dans des conditions dramatiques.

### L'esclavagisme en terres d'Afrique

Si l'islam s'est ainsi pourvu d'esclaves en terres d'Afrique, comme bientôt les Amériques, cela est dû au fait que l'esclav-

<sup>3</sup> - Cf. Jacques Heers, *Les Négriers en terres d'islam : La Première traite des Noirs, VIIe-XVIe siècle*, Perrin, 2003

<sup>4</sup> - Olivier Pétré-Grenouilleau reprend quant à lui le chiffre avancé par l'américain Ralph Austen : 17 millions, avec une marge de plus ou moins 25 %. Cf. Olivier Pétré-

Grenouilleau, *Les Traités négrières. Essai d'histoire globale*, Gallimard, 2004.

<sup>5</sup> - Cf. Jacques Heers, *Les Barbaresques : La Course et la guerre en Méditerranée XIVe-XVIe siècle*, Perrin 2001 ; Laurent Lagartempe, *Histoire des Barbaresques*, Éditions de Paris, 2005.

<sup>6</sup> - Cf. Tintin, *Coke en stock*, ou Hergé s'est ému de cette « traite des noirs » au profit de l'islam

<sup>7</sup> - Catherine Coquery-Vidrovitch, *La colonisation arabe à Zanzibar, Le livre noir du colonialisme*, Laffont, 2003.

vage y était déjà profondément installé, au profit des « noirs » eux-mêmes. D'après les premiers voyageurs occidentaux qui se sont aventurés en Afrique sahélienne, tel Mungo Park (1771-1805), on estime qu'un quart des hommes de ces régions étaient esclaves ou travailleurs forcés. Le statut des femmes n'y était guère différent. Leur sort n'avait toutefois rien de commun avec celui des esclaves noirs employés dans le monde musulman ou sur les plantations américaines. Ils étaient généralement intégrés au cercle familial et traités comme des domestiques. Ces témoignages de voyageurs ne font pas état de sévices ou de maltraitance, si bien qu'au temps de la colonisation, les Européens, tel Gallieni, répugnèrent à prohiber cette forme de servitude, sans quoi ils auraient détruit tout le système social.

Un esclavage bien plus dur y était cependant en vigueur, avec déportation intra-africaine des populations, qui au cours des siècles concerna quelque 14 millions d'africains, selon les estimations.

En tout cas, les pions étaient posés pour que des « noirs » livrent eux-mêmes à des musulmans, ou bientôt à des européens dépravés, leurs frères de race. Le sort de ces esclaves, razzisés par les chefs noirs à la solde des marchands arabes, est dramatique. Après l'éprouvant voyage à travers le désert, les hommes et garçons sont castrés avant leur mise sur le marché, au prix d'une mortalité effrayante.

### Le trafic triangulaire et l'Église catholique

Les esclaves qui furent victimes de déportation vers les Amériques n'avaient rien à envier à ceux emmenés en terres d'islam. Leurs conditions de voyage comme de vie furent tout aussi dramatiques. Si on y ajoute les indigènes locaux eux aussi réduits en esclavage (essentiellement en Amérique du Sud), les historiens estiment que le phénomène toucha quelque 11 millions de personnes.

Il importe d'aller plus avant dans cette enquête, pour savoir d'une part qui était ces négriers, d'autre part l'attitude de l'Église catholique en la matière.

C'est dès 1435, autrement dit plus de soixante ans avant la découverte des Amériques, que l'Église s'éleva fortement contre l'esclavagisme. Cela concernait les Canaries. Le pape Eugène IV, en son encyclique *Sicut dudum*, dénonce fortement les mauvais traitements infligés aux indigènes de ces îles, et réclame la libération immédiate de tous ces esclaves, sous peine d'excommunication.

Il revient au pape Paul III de gérer la crise de l'esclavage des Indiens d'Amérique. Les dominicains se plaignirent auprès de lui de certains colons espagnols qui avaient soumis les Indiens d'Amérique centrale, pratique contre laquelle s'élevait pourtant Charles-Quint. Aussi Paul III adressa-t-il au cardinal Juan de Tavera, archevêque de Tolède, un bref apostolique en date du 29 mai

1537, *Pastorale officium*, pour soutenir Charles-Quint. La peine d'excommunication était renouvelée : « Puisque Nous voulons que ces Indiens, même s'ils se trouvent en dehors du sein de l'Église, ne soient pas pour autant privés de leur liberté ou de la disposition de leurs biens, ou considérés comme devant l'être, du moment que ce sont des hommes et par conséquent capables de croire et de parvenir au salut, qu'ils ne soient pas détruits par l'esclavage mais invités à la vie par des prédications et par l'exemple, [...] Nous demandons [...] à ta prudence que tu [...] interdises avec une très grande sévérité, sous peine d'excommunication portée d'avance, à tous et à chacun quel que soit son rang, d'oser réduire en esclavage les Indiens précités, [...] ou de les dépouiller de leurs biens. »

Encore en 1839, le pape Grégoire XVI, en sa constitution *In supremo apostolatus fastigio*, reprend cette condamnation de l'esclavage : « Il en a existé qui, aveuglés de façon infâme par le désir d'un lucre sordide, n'ont pas hésité à réduire en esclavage dans des contrées écartées et lointaines des Indiens, des Nègres ou d'autres malheureux, ou, en organisant et en développant le trafic de ceux qui ont été capturés par d'autres, à aider ceux-là dans leurs agissements abominables. [...] C'est pourquoi [...], en vertu de l'autorité apostolique, Nous avertissons tous les fidèles chrétiens, de toute condition, et Nous les

conjurons instamment dans le Seigneur : que personne désormais n'ait l'audace de tourmenter injustement des Indiens, des Nègres et d'autres hommes de cette sorte, de les dépouiller de leurs biens ou de les réduire en esclavage, ou d'en aider ou d'en soutenir d'autres qui commettent de tels actes à leur égard, ou de pratiquer ce trafic inhumain par lequel des Nègres, qui ont été réduits en esclavage d'une manière ou d'une autre, comme s'ils n'étaient pas des hommes mais de purs et simples animaux, sont achetés et vendus sans aucune distinction en opposition aux commandements de la justice et de l'humanité, et condamnés parfois à endurer les travaux les plus durs. »

### Le trafic triangulaire et les « Lumières »

Mais alors, qui étaient ces commerçants d'esclaves, appelés négriers ? En France, ce lucratif commerce fut essentiellement l'œuvre des tenants de la nouvelle philosophie des Lumières, adeptes des cercles de pensées, autrement dit des loges maçonniques.

Il est connu que Voltaire y a allègrement spéculé. Même si beaucoup de preuves ont disparu avec la « perte » mystérieuse de toute sa correspondance commerciale, il en reste au moins une : le 1<sup>er</sup> décembre 1751, un bateau négrier, *Le Saint-Georges*, part de Cadix pour la Guinée. Or les documents prouvent que Voltaire a engagé 2500 piastres dans

cette expédition<sup>8</sup>. Ces exemples particuliers pourraient être multipliés.

A plus grande échelle, le cas de la ville de Nantes est symptomatique. Concentrant 45% du trafic négrier français, la ville est tout à la nouvelle philosophie des Lumières, et sera bientôt à la pointe de la Révolution. Sur ses pontons se dérouleront les fameuses « noyades de Nantes », où furent engloutis tant de catholiques. On voit qui furent les négriers d'alors. Prenons le cas particulier de l'un de ses plus grands armateurs, qui organisa 53 expéditions négrières, sans compter celles où il engagea des parts : Guillaume Grou. Ce personnage fréquentait assiduellement les sociétés de pensées, et son amour pour la maçonnerie est encore marqué par le fait suivant : c'est en son domaine de La Placelière<sup>9</sup>, au Sud de Nantes, que fut accueilli en grandes pompes le très maçonnique Benjamin Franklin en 1776, peu après la mort dudit armateur.

### En guise de conclusion

Toujours la foule est menteuse, et jamais la haine n'est bonne conseillère. A l'inverse, l'histoire, la vraie, est toujours leçon de sagesse. Aussi, s'il y a aujourd'hui des statues à déboulonner, ce n'est pas celle de Christophe Colomb qu'il importe d'abattre comme cela vient de se faire à Rouen, mais celle d'un Voltaire par exemple, qui affirmait dès son traité de Métaphysique (1734)

que, s'il est clair que « les poiriers, les sapins, les chênes, et les abricotiers ne viennent point d'un même arbre », il est tout aussi évident que « les blancs barbus, les nègres portant laine, les jaunes portant crin et les hommes sans barbe ne viennent pas du même homme » ; thèse, bien sûr, condamnée par l'Église. Et Voltaire d'affirmer aussitôt la supériorité des Blancs, « qui paraissent supérieurs aux nègres, comme les nègres le sont aux singes, et comme les singes le sont aux huîtres et aux autres animaux de cette espèce. » C'est encore lui qui, dans son monumental *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756), disait des « nègres » : « Leurs yeux ronds, leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence, mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses ». Propos scandaleux, que jamais l'Église n'a ni ne pourra accepter.

Mais voilà : le « monde d'après » veut changer de sagesse ; alors il s'efforce de changer l'histoire. N'en soyez pas dupes, sous peine de devenir à votre tour esclaves, selon la définition qu'en donnait Olivier Pétré-Grenouilleau.

**Abbé P. de LA ROCQUE**

<sup>8</sup> - Cf. Robert Chamboredon, *Les enseignements de la correspondance des frères Fornier entre Nîmes et*

*Cadix (1748-1786)*, Rives méditerranéennes, n° 27, 2007, pp 65-84.

<sup>9</sup> - La Placelière, au sud de Nantes, est depuis 2013 une école de la Fraternité Saint-Pie X.



## Ne mettez pas la prière en vacances

Quand nous étions en première année de séminaire, et que les vacances en famille approchaient, nos professeurs nous mettaient en garde : les vacances sont un bon test pour mesurer la ferveur. Loin de la vie de communauté, sans une partie des offices en commun, il peut être difficile de maintenir une vie de prière aussi fervente qu'au séminaire. Ce constat peut aussi se faire pour vous, chers fidèles. Avec les vacances, il est parfois difficile de tenir des horaires, et la vie de prière peut en pâtir. Alors, pour vous aider à ne pas mettre la prière en vacances, nous voudrions rappeler quelques vérités sur cette « élévation de notre âme vers Dieu ».

La première chose dont il faut se convaincre, c'est que la prière est nécessaire. Autrement dit : elle ne peut pas ne pas être. C'est la respiration de l'âme. On respire pour rester en vie. On prie pour rester uni à l'Auteur de la Vie. Une objection peut cependant naître dans les esprits : mais pourquoi prier, parler à Dieu, lui faire des demandes, puisqu'Il connaît tout ? Le catéchisme du Concile de Trente répond. Il dit que nous ne sommes pas des animaux sans raison ; et que Dieu n'est pas une abstraction, un être imaginaire. C'est une Personne, c'est notre Père. Il est donc normal que ses enfants lui parlent. Dieu pourrait bien sûr nous combler sans aucune demande, sans aucune prière. Mais si on obtenait tout sans aucune demande, on finirait par oublier Dieu pour lequel nous sommes faits. C'est pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ dit : *Il faut toujours prier* (Lc 18, 1). Et Il ajoute un argument décisif, celui de notre faiblesse : *Sans moi, vous ne pouvez rien faire* (Jn 15, 5) ; *Veillez et priez afin que vous ne tombiez point dans la tentation. L'esprit est prompt, mais la chair est faible* (Mt 26, 41).

Le pape Pie XII, dans une allocution aux prédicateurs de Carême, disait en 1943 : *Personne ne peut, sans la prière, observer pendant longtemps la loi divine et éviter une faute grave*. Car la prière, dit le théologien Garrigou-Lagrange, est le moyen normal, universel et efficace, par lequel Dieu veut que nous obtenions

toutes les grâces actuelles dont nous avons besoin. Rappelons que ces grâces actuelles sont des secours passagers de Dieu, pour faire le bien et éviter le mal.

Donc il faut prier. Mais surtout il faut... bien prier. Pour cela, il importe de se rappeler que prier ne veut pas dire uniquement demander. On prie d'abord pour adorer Dieu, pour reconnaître qu'Il est le créateur et le maître de toutes choses. On prie ensuite pour le remercier. Il faut savoir faire des neuvaines d'action de grâce. On prie encore pour demander pardon. Enfin, on prie pour demander les grâces dont on a besoin. Mais il faut d'abord demander les biens spirituels avant les biens matériels. C'est pourquoi Notre-Seigneur dit : *Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses [la nourriture et le vêtement] vous seront données par surcroît* (Mt 6, 33).

Bien prier signifie aussi que notre prière doit être accompagnée de certaines qualités. Il faut tout d'abord y faire preuve d'humilité. Saint Jacques nous prévient : *Dieu résiste aux orgueilleux, et il accorde sa grâce aux humbles* (Jc 4, 6). Le même apôtre nous fait comprendre qu'il faut prier avec confiance : *Mais qu'il demande avec foi, sans hésiter ; celui qui hésite [...] ne recevra rien du Seigneur* (Jc 1, 6-7). La confiance naît de la foi en la toute-puissance de Dieu, en sa bonté et en sa miséricorde. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus disait que la confiance est le vase avec lequel on puise la grâce de Dieu. Plus il est grand, plus on obtient de Dieu.

Il est également important de prier avec attention. En effet, on ne peut pas demander à Dieu de nous écouter... si nous ne prêtons pas nous-mêmes attention à ce que nous disons. Notre-Seigneur a fait ce reproche aux Pharisiens : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* (Mt 15, 8). Bien sûr, nous ne sommes pas des anges, de purs esprits ; les distractions sont humaines. Mais elles sont souvent très fréquentes car on oublie de se mettre en présence de Dieu avant de prier.

Avant la prière, il faut se rappeler à qui on s'adresse. Et il faut savoir déposer ses préoccupations au pied du tabernacle.

Il faut encore prier avec persévérance. Le catéchisme du concile de Trente affirme : *C'est par là surtout que la prière est efficace*. Notre-Seigneur a une parabole pour montrer l'importance de la persévérance dans la prière, celle de la veuve et du juge inique (Lc 18, 1-8). Une veuve demande à un juge de s'occuper d'une affaire qui la concerne. Ce juge, qui ne craint ni Dieu ni les hommes, ne veut pas intervenir dans un premier temps. Mais comme la veuve insiste, il dit : *Parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice*. Et Notre-Seigneur ajoute : *Entendez ce que dit ce juge d'iniquité. Et Dieu ne ferait pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et il tarderait à les secourir ?* Il faut persévérer et donc prendre l'habitude de la prière quotidienne.

Il faut également prier avec contrition, avec le regret sincère de ses péchés. Le catéchisme du concile de Trente parle des péchés qui font obstacles à nos prières. Il cite les crimes, la colère, le refus de pardonner, la dureté envers les pauvres, l'orgueil, le non-respect des commandements. *Prenons garde, dit-il, de rester implacables envers ceux qui ont eu des torts envers nous*. C'est pourquoi Notre-Seigneur affirme : *Lorsque vous vous tiendrez debout pour prier, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos péchés* (Mc 11, 25).

Enfin, on ne peut que vous encourager, chers fidèles, à la prière en famille. Le pape Pie XII, dans le discours déjà cité aux prédicateurs de Carême, se montre insistant : *Réveillez dans l'âme des fidèles le sentiment de l'ancienne et pieuse coutume de la prière commune en famille*. Qu'elle soit accomplie de façon à ce que les enfants n'en éprouvent pas de fatigue ou de dégoût, mais se sentent plutôt entraînés à l'augmenter. [...] *Et comme la vie publique, pleine de distractions et d'embûches, trop souvent au lieu de promouvoir les biens les plus précieux de la famille, la fidélité conjugale, la foi, la vertu et l'innocence des enfants, les met en danger, la prière au foyer domestique est aujourd'hui presque plus nécessaire qu'aux temps passés*. Le pape explique que les parents qui prient en famille sont des exemples : *L'image de la mère de famille en prière est pour son mari et ses enfants une vision de la grâce de Dieu ; et le souvenir d'un père qui, dans sa profession, fût-il dans un poste éminent, gère de grandes entreprises en restant un homme de piété et de dévotion, est souvent un exemple d'admiration salutaire pour le jeune homme aux prises avec les dangers et les luttes spirituelles de l'âge mûr*.

Que ces quelques considérations nous remplissent tous de ferveur, car *la prière fervente du juste a beaucoup de puissance* (Jc 5, 16).

**Abbé V. GRAVE**

 **50 ans**  
de la Fraternité Saint Pie X



**Pèlerinage du Christ-Roi**



**Lourdes**  
les 24, 25 et 26  
octobre 2020

Messe d'ouverture à 18h30  
le samedi 24 octobre  
à la basilique Saint Pie X

Organisation  
du pèlerinage  
Ecône Jean Michel Caronnet  
Cédric Ollivier  
04 83 87 04 87  
sac.etchary@fssp.fr

Inscription  
malades et bénévoles  
01 69 00 11 00  
Hébergement  
consulter la liste des hôtels

Cette année, le de Lourdes (24 au 26 octobre) prendra une dimension particulière : la Fraternité Saint-Pie X y célébrera ses 50 ans d'existence. Il sera présidé par M. l'abbé Pagliarani, Supérieur Général de la FSSPX, en présence des évêques de la Fraternité.

Étant donné le grand nombre de participants, il importe de réserver rapidement les chambres d'hôtel. Voici une idée des tarifs de l'hôtel : 50€/ jour/pers. en pension complète (chambre double) à l'hôtel Stella Matutina ; 25€/jour/pers. en pension complète pour les familles, (dégressif suivant l'âge des enfants). L'hôtel peut être réservé du vendredi ou samedi au dimanche ou lundi. Ajouter 35€ l'aller-retour/personnes pour le car. Tarif réduit pour familles nombreuses.

**L'association Sainte Philomène demande de lui indiquer par mail ([associationsaintephilomene@hotmail.fr](mailto:associationsaintephilomene@hotmail.fr)), sans tarder, si vous envisagez de prendre le car et/ou si vous avez besoin de chambres d'hôtel, en indiquant le nombre de personnes.**

# Ephémérides - Juillet 2020

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

|       |                             |       | <b>NICE</b><br>Chapelle de la Visitation<br>17 place Sainte Claire<br>06300 Nice | <b>CANNES</b><br>Chapelle Saint François d'Assise<br>14 av. François Tuby<br>06150 Cannes - La Bocca | <b>GRASSE</b><br>chapelle Saint-Louis<br>4 avenue Chiris<br>06130 Grasse |
|-------|-----------------------------|-------|--|--|--|
| Me 1  | Précieux-Sang de NS         | 1° Cl | 18h30  |  |  |
| Je 2  | Visitation de la TSV        |       | 18h30  |  |  |
| Ve 3  | St Irénée de Lyon           | 2° Cl | 17h30: heure sainte<br>18h30: messe  | 17h30: heure sainte<br>18h30: messe  |  |
| Sa 4  | De la Sainte Vierge         |       | 17h45 : méditation<br>18h00 : chapelet<br>18h30 : messe                          | <b>Pas de messe</b>  |  |
| Di 5  | Sol. apôtres Pierre et Paul | 1° Cl | 10h00  | <b>18h00</b>   | <b>Pas de messe</b>  |
| Lu 6  | de la férie                 |       | 18h30  |  |  |
| Ma 7  | Sts Cyrille et Méthode      |       | 18h30  |  |  |
| Me 8  | Ste Elisabeth du Portugal   |       | 18h30  |  |  |
| Je 9  | de la férie                 |       | 18h30  |  |  |
| Ve 10 | Les sept frères martyrs     |       | 18h30  |  |  |
| Sa 11 | de la TSV au samedi         |       | 18h30  |  |  |
| Di 12 | 6° dim. ap. la Pentecôte    | 2° Cl | 10h00  | <b>18h00</b>   | <b>Pas de messe</b>  |
| Lu 13 | de la férie                 |       | 18h30  |  |  |
| Ma 14 | St Bonaventure              |       | 18h30  |  |  |
| Me 15 | St Henri                    |       | 18h30  |  |  |
| Je 16 | ND du Mont Carmel           |       | 18h30  |  |  |
| Ve 17 | de la férie                 |       | 18h30  |  |  |
| Sa 18 | St Camille de Lellis        |       | <b>Pas de messe</b>  |  |  |
| Di 19 | 7° dim. ap. la Pentecôte    | 2° Cl | 10h00  | <b>18h00</b>   | <b>Pas de messe</b>  |
| Lu 20 | St Jérôme Emilien           |       | 18h30  |  |  |
| Ma 21 | St Laurent de Brindes       |       | 18h30  |  |  |
| Me 22 | Ste Marie-Madeleine         |       | 18h30  |  |  |
| Je 23 | St Apollinaire              |       | 18h30  |  |  |
| Ve 24 | de la férie                 |       | 18h30  |  |  |
| Sa 25 | St Jacques le Majeur        | 2° Cl | 18h30  |  |  |
| Di 26 | 8° dim. ap. la Pentecôte    | 2° Cl | 10h00  | 10h00  | 18h00  |
| Lu 27 | de la férie                 |       | 11h30 -18h30   |  |  |
| Ma 28 | St Nazaire et St Celse      |       | 7h15 - 18h30   |  |  |
| Me 29 | Ste Marthe                  |       | 18h30  |  |  |
| Je 30 | de la férie                 |       | 18h30  |  |  |
| Ve 31 | St Ignace de Loyola         |       | 18h30  |  |  |

## Sortie montagne – samedi 18 juillet

Le samedi 18 juillet, M. l'abbé de La Rocque propose à toutes les personnes âgées de ± 40 ans ou moins une marche en montagne, dans la Vallée des merveilles (départ matinal). Possibilité de faire, selon les niveaux de marche, deux groupes se retrouvant pour le pique-nique (tiré du sac). Inscriptions auprès de M. l'abbé de La Rocque ([abbedelarocque@icloud.com](mailto:abbedelarocque@icloud.com)).

# Ephémérides - Aout 2020

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

|       |                                 |       | <b>NICE</b><br>Chapelle de la Visitation<br>17 place Sainte Claire<br>06300 Nice | <b>CANNES</b><br>Chapelle Saint François d'Assise<br>14 av. François Tuby<br>06150 Cannes - La Bocca | <b>GRASSE</b><br>chapelle Saint-Louis<br>4 avenue Chiris<br>06130 Grasse |
|-------|---------------------------------|-------|--|--|--|
| Sa 1  | de la TSV au samedi             |       | 17h45 : méditation<br>18h00 : chapelet<br>18h30 : messe                          |  |  |
| Di 2  | 9° dim. ap. la Pentecôte        | 2° Cl | 10h00  | 10h00  | 18h00  |
| Lu 3  | de la férie                     |       | 18h30  |  |  |
| Ma 4  | St Dominique                    |       | 18h30  |  |  |
| Me 5  | ND des Neiges                   |       | 18h30  |  |  |
| Je 6  | Transfiguration de NS           | 2° Cl | 18h30  |  |  |
| Ve 7  | St Gaëtan de Thienne            |       | 17h30: heure sainte<br>18h30: messe  |  |  |
| Sa 8  | St Jean-Marie Vianney           |       | 18h30  |  |  |
| Di 9  | 10° dim. ap. la Pentecôte       | 2° Cl | 10h00  | <b>18h00</b>   | <b>Pas de messe</b>  |
| Lu 10 | St Laurent                      | 2° Cl | 18h30  |  |  |
| Ma 11 | de la férie                     |       | 18h30  |  |  |
| Me 12 | Ste Claire d'Assise             |       | 18h30  |  |  |
| Je 13 | de la férie                     |       | 18h30  |  |  |
| Ve 14 | Vigile de l'Assomption          | 2° Cl | 11h30 - 18h30  |  |  |
| Sa 15 | Assomption de la TSV            | 1° Cl | 10h00 : messe suivie<br>de la procession   | 10h00 : messe suivie de<br>la procession   | 18h00  |
| Di 16 | 11° dim. ap. la Pentecôte       | 2° Cl | 10h00  | 10h00  | 18h00  |
| Lu 17 | St Hyacinthe                    |       | 18h30  |  |  |
| Ma 18 | de la férie                     |       | 18h30  |  |  |
| Me 19 | St Jean Eudes                   |       | 18h30  |  |  |
| Je 20 | St Bernard                      |       | 18h30  |  |  |
| Ve 21 | Ste Jeanne de Chantal           |       | 18h30  |  |  |
| Sa 22 | Coeur Immaculé de Marie         | 2° Cl | 18h30  |  |  |
| Di 23 | 12° dim. ap. la Pentecôte       | 2° Cl | 10h00  | 10h00  | 18h00  |
| Lu 24 | St Barthélémy                   |       | 18h30  |  |  |
| Ma 25 | St Louis, roi de France         |       | 18h30  |  |  |
| Me 26 | de la férie                     |       | 18h30  |  |  |
| Je 27 | Saint Joseph Calasanz           |       | 18h30  |  |  |
| Ve 28 | St Augustin                     |       | 18h30  |  |  |
| Sa 29 | Décollation de St Jean-Baptiste |       | 18h30  |  |  |
| Di 30 | 13° dim. ap. la Pentecôte       | 2° Cl | 10h00  | 10h00  | 18h00  |
| Lu 31 | St Raymond Nonnat               |       | 18h30  |  |  |

## Rentrée inter-paroissiale – dimanche 27 septembre

Le dimanche 27 septembre se déroulera notre rentrée inter-paroissiale à Saint-Vallier. Messes basses à Nice et à Cannes à 8h30 seulement, et grand'messe chantée inter-paroissiale à Saint-Vallier à 11h00. Puis pique-nique tiré du sac. Café offert. Venez nombreux !